

## **APPEL A CANDIDATURES** **CADRE DE COMPAGNIE** **SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

Date de mise à jour 25/04/2022

### **Contexte**

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes qui poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La phase 1 du SNU est construite autour d'un séjour de cohésion d'une durée de 13 jours.

Plus d'informations sur : [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)

### **Descriptif du poste :**

#### **Profil :**

- Âgé de 21 ans au moins ;
- Titulaire du BAFD ou d'une qualification reconnue équivalente\* ou d'une expérience et de compétences techniques et pédagogiques adaptées au poste ;
- Expérience dans l'encadrement d'un séjour de vacances (colonie) et/ou d'un public adolescent requise.

*\* Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.*

#### **Contrat : dates, durée et conditions de travail :**

Nombre total de jours rémunérés 24 jours pour une participation à un séjour. Ce total se découpe de la manière suivante :

	Formation/Préparation	Séjour	Repos compensateur rémunéré (4 jours) + repos hebdomadaire (2 jours)	Temps total rémunéré
Nombre de jours	5	13	6	24

Il est possible de participer à deux séjours. Les dates de ces derniers sont les suivantes :

- du **dimanche 12 juin au vendredi 24 juin 2022** (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire);
- du **dimanche 3 juillet au vendredi 15 juillet 2022** (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)

A noter que les volontaires du SNU arrivent la veille du premier jour. En complément, les deux jours avant l'arrivée des volontaires une préparation du site d'hébergement est prévu.

**Lieux de travail : Eurométropole de Strasbourg - Obernai**

**Durée hebdomadaire : Contrat d'engagement éducatif**

### **Descriptif du poste/Missions**

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Éducation nationale, soit dans les armées. Le cadre de compagnie fédère l'action des tuteurs et du premier niveau d'encadrement. Ils sont rattachés au directeur adjoint encadrement. Pour chaque compagnie et parmi les cadres de compagnie sont désignés un chef et un adjoint. Le chef de compagnie, désigné par le chef de centre parmi les cadres de compagnie, fédère l'action des tuteurs et des cadres du niveau intermédiaire. Lui et son équipe atteignent une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux :

- Encadrer un groupe de 4 maisonnées : faire respecter le règlement intérieur, appuyer et encadrer les tuteurs des maisonnées de la compagnie.
- Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté
- Développer le sens du service et de la solidarité
- Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation

Dans chaque compagnie, un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

### **Conditions particulières d'exercice :**

Astreinte de nuit et logement sur site, tenue SNU obligatoire lors du séjour, hébergement et pension complète fournie durant le séjour.

### **Rémunération**

Salaire journalier brut de 91,90 € (+ hébergement et restauration pris en charge par l'Etat sur la période du séjour de cohésion) sur la base d'un contrat d'engagement éducatif (80 jours maximum sur 12 mois).

**Salaire total brut = 91,90 € x 24 jours = 2 205,6 euros**

### **Remarque :**

Pour les personnels relevant du Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports (MENJS) ainsi que les agents publics relevant de toute administration une indemnité est fixée par décret n°2021-623 du 20 mai 2021 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

En application des dispositions du code de l'action sociale et des familles, chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédure pénale : consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et interrogation sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS) de chaque candidat retenu.

**Merci d'adresser votre candidature en envoyant un CV et une lettre de motivation. Les candidatures sont à transmettre dès que possible, les places seront pourvues dans la limite des places disponibles. Candidature à transmettre par courriel, à l'adresse suivante :**

**[snu67@ac-strasbourg.fr](mailto:snu67@ac-strasbourg.fr)**